



# Tout savoir sur les messageries sécurisées de santé

**Lundi 13 mars 2023**

Webinaire MSSanté

# Webin- aire

Nos webinaires pour construire la  
e-santé de demain !



**Anne LORIN**

Equipe Déploiement  
Agence du  
Numérique en Santé



**José DE SAN  
FULGENCIO**

Equipe Déploiement  
Agence du  
Numérique en Santé



**Mike GUEYE**

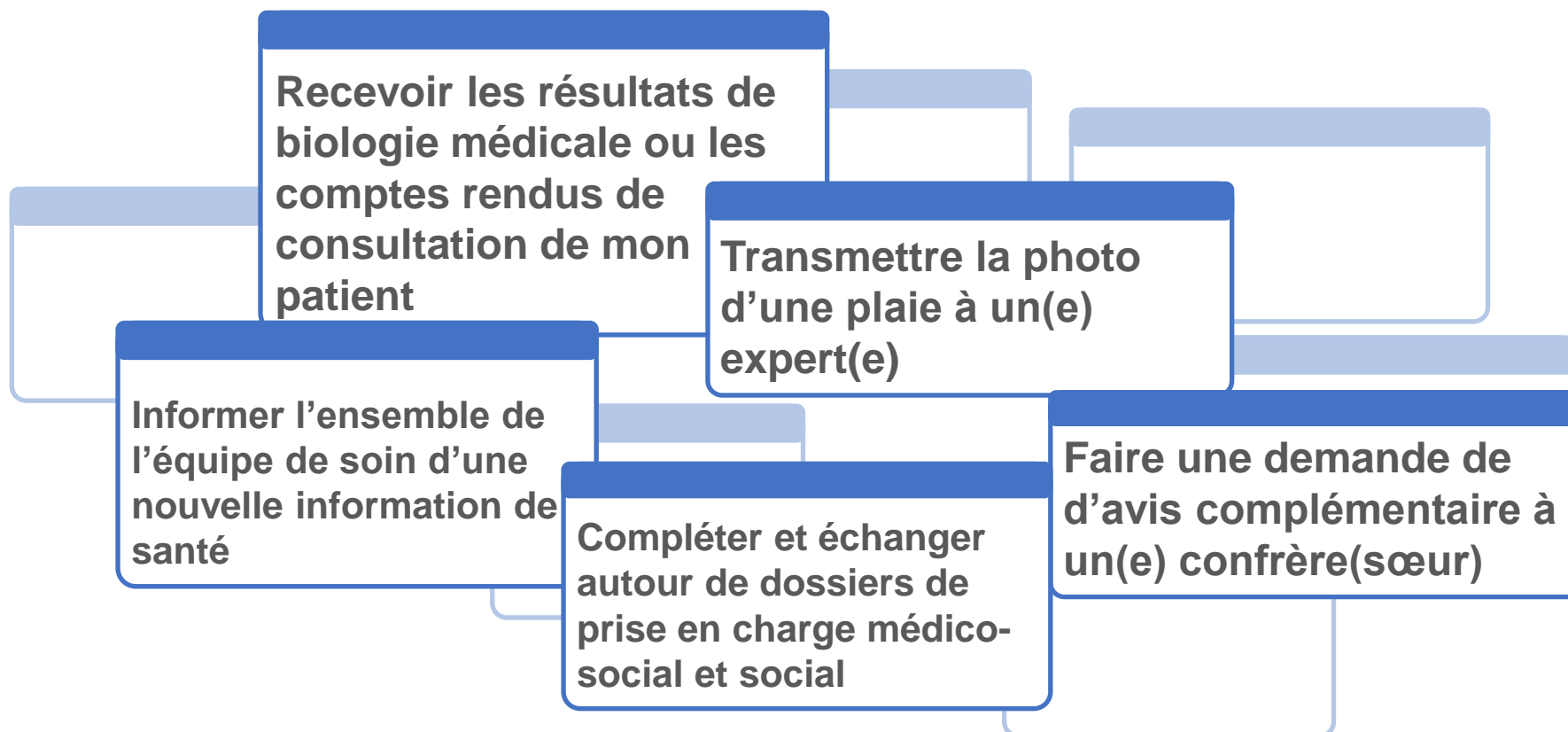
Equipe Espace de  
confiance  
Agence du Numérique en  
Santé



**Gyslène DE CAUMIA-  
BAILLENX**

Médecin de l'Education  
Nationale

En tant que professionnel(le) de santé ou du médico-social et social,  
Je veux:





## Déroulé du webinar

1 / Présentation de MSSanté

2 / Zoom sur les différentes BALs MSSanté

3 / La messagerie de santé de Mon Espace Santé

4 / Témoignage

5 / Les actualités MSSanté

→ Questions/réponses

# 1) Présentation de MSSanté





MSSANTÉ PERMET DE SE  
CONFORMER AUX  
OBLIGATIONS LÉGALES DE  
PROTÉGER LES ÉCHANGES  
DE DONNÉES DE SANTÉ



MSSANTÉ FAVORISE LES  
ÉCHANGES  
DÉMATÉRIALISÉS QUELS  
QUE SOIENT LES OUTILS  
DE MESSAGERIE UTILISÉS



MSSANTÉ FACILITE LA  
COORDINATION SUR  
L'ENSEMBLE DU  
PARCOURS DE SOIN DES  
PATIENTS ET USAGERS



## ZOOM SUR L'ESPACE DE CONFIANCE

### 3 PILLIERS



**LA LISTE BLANCHE** : liste des opérateurs gérée par l'ANS, dont les domaines de messagerie sont autorisés à échanger des données dans l'Espace de Confiance MSSanté.



**L'ANNUAIRE SANTÉ** : référence les professionnels enregistrés par leur autorité compétente. Ces acteurs forment une communauté fermée d'utilisateurs clairement identifiés au sein de l'Espace de Confiance.



**LES RÉFÉRENTIELS** : reposent sur les standards de l'internet et de la messagerie afin d'aider les industriels, les établissements et les institutions à **développer conformément leurs offres**.

### DES ACTEURS



**LES PROFESSIONNELS HABILITÉS** : qui échangent des données de santé en utilisant MSSanté par webmail, client de messagerie ou application mobile



**LES OPÉRATEURS** : établissements sanitaires ou médico-sociaux, industriels ou institutionnels qui structurent l'Espace de Confiance

### DES FINALITÉS D'ÉCHANGE



**L'ARTICLE L1110-4 DU CODE DE LA SANTÉ PUBLIQUE** définit les finalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance.

- L'échange de données de santé a lieu **entre des professionnels habilités** par la loi.
- Seules les **informations strictement nécessaires** à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.
- Le **patient doit être informé** de l'échange de ses données de santé personnelles.



Deux articles de loi encadrent les échanges de données de santé et les professionnels habilités au sein de l'Espace de Confiance



L'article L1110-4 du Code de la Santé Publique définit les **modalités des échanges au sein de l'Espace de Confiance**.

- L'échange de données de santé a lieu **entre des professionnels habilités** par la loi.
- Seules les **informations strictement nécessaires** à la coordination ou à la continuité des soins, à la prévention ou au suivi médico-social et social du patient peuvent être échangées.
- Le **patient doit être informé** de l'échange de ses données de santé personnelles.



L'article R1110-2 cite les **professionnels habilités** à échanger des données de santé à caractère personnel dans le cadre de la prise en charge d'un patient.

- **Professionnels de santé** : médecin, pharmaciens, sages-femmes, masseur-kinésithérapeute,
- **Professionnels à usage de titre** : Chiropracteurs, Psychothérapeutes, Psychologues, Ostéopathes
- **Professionnels du médico-social, du social et autres** : Assistants de services sociaux, Accompagnants éducatifs et sociaux, Assistants maternels...

Toutefois, ces 2 articles peuvent être complétés par d'autres textes qui encadreraient le traitement de données de santé

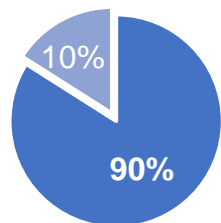




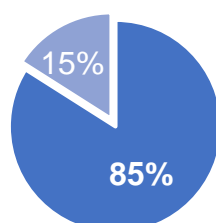


Le rapport indicateur mensuel MSSanté permet notamment de constater l'évolution de l'équipement et des usages. A noter que **les indicateurs MSSanté s'élargissent dans leur version de octobre 2022 en intégrant 3 nouveaux périmètres** : les ESMS, les pharmacies dont les officines de ville et les usagers de la messagerie de santé de Mon espace santé.

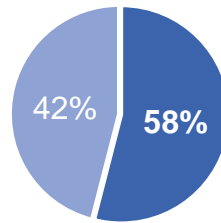
### ÉQUIPEMENT



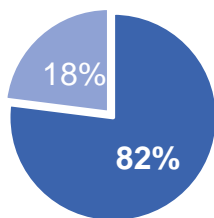
90 % des établissements de santé



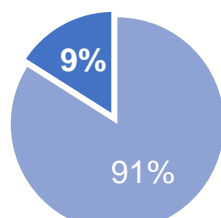
85 % des pharmacies



58 % des pro. de santé libéraux



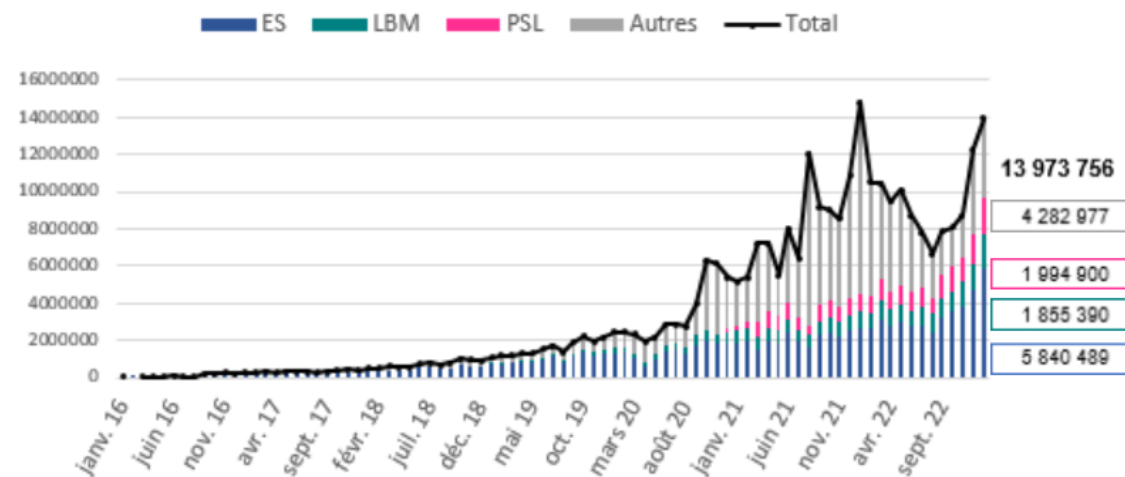
82 % des Labo de Biologie Médicale



+9% des ESMS

### USAGES

+ 12,1 millions de messages émis au mois de janvier 2023 :



Vous souhaitez recevoir les indicateurs MSSanté ? [monserviceclient.mssante@asipsante.fr](mailto:monserviceclient.mssante@asipsante.fr)

## COMMENT INTEGRER L'ESPACE DE CONFIANCE ?



- Le système MSSanté est composé d'**opérateurs, qui portent des services de messagerie sécurisée conformes**, à destination des utilisateurs finaux.
- Ces opérateurs peuvent être des établissements, des industriels, des régions...
- **Ils peuvent tous communiquer entre eux.**

Référentiel  
Opérateurs  
MSSanté  
v1.5.1 – 09/09/22



**#1**

Référentiel  
Clients de messagerie  
MSSanté  
V1.0 – 01/23



**#2**

Une structure peut :



- Mettre en place **sa propre solution** (internaliser) : il devient alors opérateur et met en place sa propre solution



- Faire appel à une **solution externe** (externaliser) : il passe par un opérateur tiers, public ou industriel
  - Retrouvez le catalogue de l'offre industrielle et régionale sur : <https://mssante.fr/ets/offres>

**Opérateur Etablissement de santé**  
XX.YY@chureims.mssante.fr

**Opérateur tiers industriel**  
XX.YY@structure.mssante.fr



**Opérateur régional**  
XX.YY@paca.mssante.fr

**Opérateur Mailiz (ANS)**  
XX.YY@infirmier.mssante.fr

## 2) Zoom sur les différentes Boîtes Aux Lettres (BALs) MSSanté

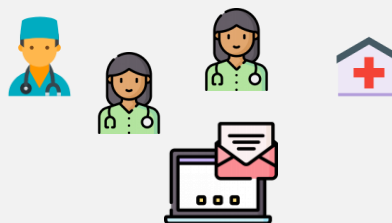


## EN PRATIQUE



[Prenom.nom@chu-pau.mssante.fr](mailto:Prenom.nom@chu-pau.mssante.fr)

- Accessible à chaque professionnel autorisé.
- Associée au numéro **RPPS** ou **ADELI** du professionnel (ou pour les structures à un identifiant local)
- Associée aussi à un **FINESS** en structure



[Cardiologie@chu-pau.mssante.fr](mailto:Cardiologie@chu-pau.mssante.fr)

- Accessible à plusieurs professionnels,
- Sous la responsabilité d'un **professionnel autorisé** et du **responsable de la structure** de soin.
- Associée à un numéro **FINESS**



[Noreply-biologie@chu-pau.mssante](mailto:Noreply-biologie@chu-pau.mssante)

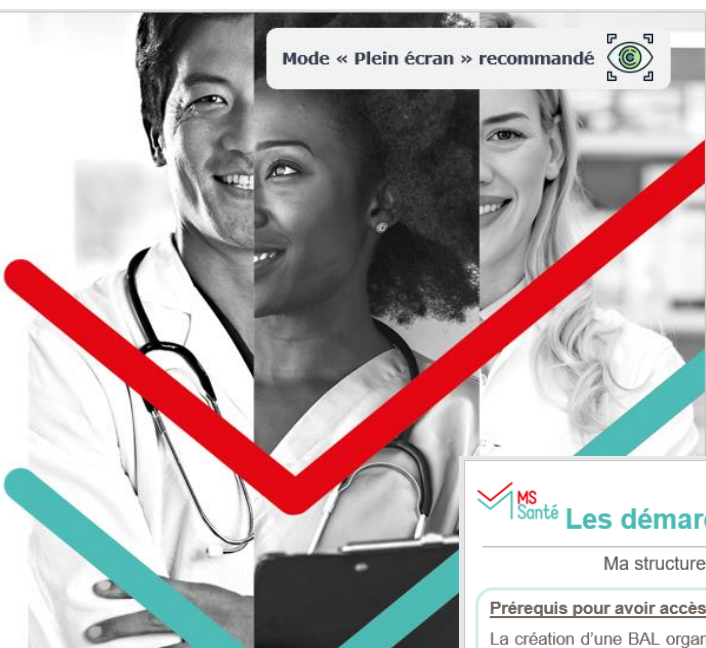
- Accessible à par le logiciel métier
- Sous la responsabilité d'un **professionnel autorisé**
- destinée aux **envois automatisés**, (ex : compte-rendu de biologie)



## Quelle(-s) boîte(-s) aux lettres MSSanté choisir selon mes besoins?

2022

Parcours interactif



**Guide interactif** permettant à chacun de choisir le type de BAL pertinent.

Exemple : connaître les **avantages et spécificités de la BAL organisationnelle** partagée par un service

### Les démarches pour obtenir une boîte aux lettres (BAL) organisationnelle

Ma structure / mon service est [éligible](#) à la MSSanté et je souhaite obtenir une BAL organisationnelle :

**Prérequis pour avoir accès à une BAL organisationnelle :**  
La création d'une BAL organisationnelle doit s'effectuer **sous la responsabilité d'au moins un professionnel habilité** (en activité dans la structure) **et du responsable de la structure.**

- 1** Je suis une structure habilitée à générer, recevoir et produire des données de santé.  
 J'ai une mission de prise en charge patients/usagers.  
 J'ai un numéro FINESS ou un numéro SIREN/SIRET et les professionnels de ma structure ont des cartes CPS/e-CPS et des numéros RPPS/RPPS+\*.
- 2** Constitution de mon équipe projet MSSanté  
 Je constitue mon équipe MSSanté, j'identifie les rôles de chaque profil : mon chef de projet, mon responsable technique... Je me renseigne auprès de la DSI sur la MSSanté.
- 3** Raccordement avec un opérateur  
 Deux options sont possibles pour cette étape :  
 1) Je passe par un [opérateur tiers MSSanté](#).  
 2) Je deviens un opérateur MSSanté en [contractualisant avec l'ANS](#).
- 4** Ouverture de ma BAL organisationnelle  
 Cette ouverture se fait par l'opérateur tiers, l'éditeur ou par le DSI de ma structure.

\*Je suis : Secrétaire médical ;  
 Accompagnant éducatif et social ;  
 Aide médico-psychologique ; Aide-soignant ; Assistant médical ;  
 Coordinateur ; Gestionnaire de cas ;  
 Mandataire judiciaire ;  
 Préparateur en pharmacie...  
**Ma structure m'enregistre sur le portail RPPS+**

[Retour au questionnaire](#)

## SUPPORTS PEDAGOGIQUES

### MODULES DE FORMATION

- présentation de la MSSanté
- raccordement d'une structure
- parcours complet dédié à MSSanté

#### Le traitement des données sociales est réglementé par l'ANRS

**QU'EST-CE QU'UNE DONNÉE DE SANTÉ ?**

Une donnée de santé\* est une donnée relative à la santé passée, présente ou future, d'une personne physique (services de soins de santé) qui révèle des informations sur une personne.

**RECUEIL ET TRAITEMENT DE DONNÉES**

Tout traitement de données à caractère personnel, dont informatique et libertés et du code de la santé publique (re-personnes concernées, etc). Selon le RGPD, la loi informas sensibles, telles que les données de santé, sont interdits pa

**Toutefois, certaines exceptions existent et notamment**

- si la personne concernée a donné son consentement
- si ces données sont nécessaires à la sauvegarde de la vie humaine ;
- si leur utilisation est rendue nécessaire pour l'exécution d'une mission d'intérêt public.

**dans le cas de l'activité des structures du médico-social\*\***

Module sur les conditions juridiques à l'échange de données de santé dans le médico-social - Décembre 2021

**1** Je découvre MSSanté  
-> secteur sanitaire  
-> secteur médico-social

**2** Je m'assure que ma structure est éligible en consultant le Guide d'éligibilité MSSanté

**3** Si besoin je consulte le cadre juridique de l'échange de données de santé dans le médico-social

**4** Je constitue une équipe projet MSSanté en fonction des moyens de ma structure  
-> secteur sanitaire  
-> secteur médico-social

**5** J'intègre les principales bonnes pratiques relatives à la mise en place de MSSanté dans ma structure

**6** Je contractualise avec l'ANS et si besoin j'enregistre les professionnels de la structure (GRADEs, CPAM, ARS, etc.)

**7** Je procède au raccordement technique de ma structure, en devenant opérateur MSSanté ou en passant par un opérateur tiers  
-> secteur sanitaire  
-> secteur médico-social

**8** J'identifie les étapes d'alimentation et d'utilisation de l'Annuaire Santé en lien avec la mise en place de MSSanté dans ma structure

**9** Je développe les usages de MSSanté au sein de ma structure avec des partenaires sanitaires et médico-sociaux  
-> secteur sanitaire  
-> secteur médico-social

**10** Je communique autour de MSSanté en interne (instances de ma structure, professionnels) et en externe (Bassin de santé, interopérateurs et partenaires de la structure, GRADEs, CPAM, ARS, etc.)

**11** Je transmets les indicateurs MSSanté

\*Établissement de santé ou structure du médico-social

### FICHES USAGES

- co-construites avec le terrain
- cas concrets

#### CATALOGUE DES USAGES MSSANTÉ

**SANITAIRE**

- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie

**PBL**

- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie

**MÉDICO-SOCIAL**

- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie
- Transmission de données de santé à l'Assurance Maladie

#### TRANSMISSION D'UNE ÉVALUATION DE SUIVI DE LA VILLE

**SANS MSSANTÉ**

- La médecin libérale de la ville
- La secrétaire de la ville
- La secrétaire de la ville
- La secrétaire de la ville
- La secrétaire de la ville

**AVEC MSSANTÉ**

- La médecin libérale de la ville
- La secrétaire de la ville
- La secrétaire de la ville
- La secrétaire de la ville
- La secrétaire de la ville

#### EXEMPLE D'UN PARCOURS DE LA VILLE

**HÔPITAL**

**ENVOI**

**DOMICILE**

**PROFESSEURS DE SANTÉ**

**MÉDICO-SOCIAL**



Un usage MSSanté intéressant à partager ? Nous sommes à votre disposition pour coconstruire une fiche adaptée à vos besoins dans le chat

### 3) La messagerie de santé de Mon espace santé





La **Messagerie de santé de Mon espace santé** permet à un patient d'échanger et d'être notifié d'événements :



Une messagerie sécurisée et facile d'usage



Des échanges avec son cercle de soins



L'envoi et la réception de messages avec ou sans pièces jointes



Adresse de messagerie de santé patient :  
**matriculeINS@patient.mssante.fr**

## Prérequis

Les professionnels de santé habilités à écrire sur une messagerie de santé sont les professionnels équipés d'une BAL **MSSanté**.

Il s'agit d'un espace de confiance national permettant à des **professionnels de santé référencés auprès de l'Agence du Numérique en Santé** d'échanger par email dans un environnement informatique garantissant la sécurité et la confidentialité des données échangées.

La messagerie de santé permet un patient d'échanger avec ses professionnels de santé.

Un patient ne peut pas écrire à un professionnel de santé directement, c'est au professionnel de santé d'initier la conversation.

Les documents reçus via la messagerie de santé peuvent être directement enregistrés par le patient dans son dossier médical sur Mon espace santé.







## Echanger avec le patient



**Constat:** encore de nombreux messages envoyés à partir de BALs non sécurisées (@orange.fr, @gmail.com, etc.)



**Rappel:** afin de pouvoir échanger avec ses patients via la messagerie de santé de Mon espace santé, un professionnel de santé doit écrire à partir de sa messagerie sécurisée MSSanté



Un patient peut désormais **écrire un nouveau message** vers un professionnel de santé à condition que ce dernier lui ait déjà écrit et qu'il n'ait pas clôturé la conversation avec lui



## Clôturer la conversation avec le patient



Pour le moment, lorsqu'un professionnel de santé souhaite clôturer une conversation avec un patient, il doit lui envoyer un e-mail à son adresse de messagerie de santé avec pour objet les 5 caractères suivants : **[FIN]**  
Cette règle doit être respectée **scrupuleusement**



**Exigences Ségur vague 2:** les logiciels devront faciliter l'envoi de tels messages (par exemple, en ajoutant une option d'envoi « je n'autorise pas les réponses à ce message » lorsque le professionnel de santé envoie un message à un patient)



## La page dédiée à la boîte à outils Mon espace santé est disponible !

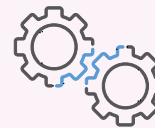
[Boîte à outils Mon espace santé dédiée aux établissements | esante.gouv.fr](https://esante.gouv.fr)

- ✓ Page dédiée à l'**ensemble des établissements** souhaitant développer des usages Mon espace santé !
- ✓ Nous regroupons tous les outils dédiés aux **équipes projet / DSI**, à la **sensibilisation des PS** et également à sensibilisation des usagers !



## De nouveaux outils disponibles

- **Mémo synthèse droits d'accès DMP** : une version longue et courte
- **Révision de la présentation CME** : simplifier la présentation et accentuer les usages terrain afin d'embarquer dès cette instance les PS dans la démarche



## Des outils en cours de construction

- Mémo envoi des ordonnances dans MES
- Mémo usages de préadmission
- Guide de déploiement

Les établissements pilotes de vos régions ont produit leur propre outillage ? Pourriez-vous nous les faire parvenir ?

# 4) Témoignage



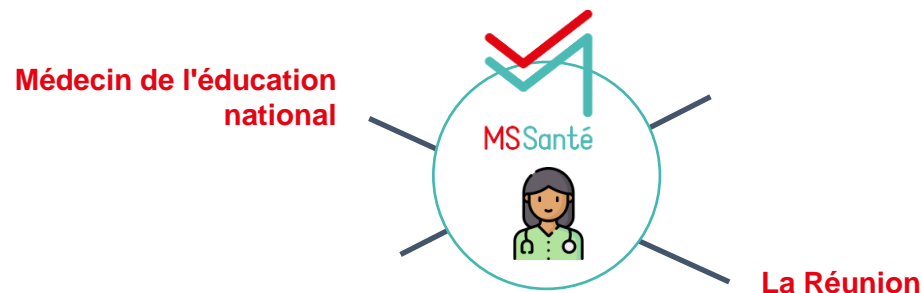
## Questions/Réponses

Pour quelles raisons avez-vous **commencé** à utiliser la MSSanté?

Quels sont vos **usages** de MSSanté?

Quels sont les **avantages** dans votre quotidien à utiliser la MSSanté?

Quels **freins** avez-vous rencontrés lié à l'utilisation de la MSSanté?



# 5) Les actualités MSSanté

### Attendus des Opérateurs :

- Adoption de l'API standard de l'Espace de Confiance MSSanté dites « API LPS » (décrite dans le Référentiel #1),
- Remontée d'indicateurs permettant d'observer avec précision le flux des échanges (ex : INS, structuration des documents, ...).

### Bénéfices pour les éditeurs de logiciel métier :

- Standardisation de l'interfaçage logiciel/service de messageries sécurisées (Vague 2 Ségur),

### Bénéfices pour les structures et professionnels de santé, médico-sociaux et sociaux :

- Simplification de l'usage de leur messagerie sécurisée de santé directement intégrée dans leur logiciel métier.
- Sans surcoût pour ces utilisateurs finaux.

➔ **Faire en sorte que tous les opérateurs acheteurs soient en conformité avec le Ref#1 v1.5 au 30 juin 2023**

Le montant du financement par opérateur se divise en une partie fixe et une partie variable selon la formule suivante :

$$B + (F_{app} * N_{app}) + (F_{org} * N_{org}) + (F_{perso} * N_{perso})$$

- B correspond à la partie fixe du financement qui couvre la mise à niveau du service MSSanté chez l'Opérateur.
- $N_{app}$ ,  $N_{org}$  et  $N_{perso}$  correspondent aux nombres de BAL respectivement applicatives, organisationnelles et personnelles gérées par l'Opérateur.
- $F_{app}$ ,  $F_{org}$  et  $F_{perso}$  correspondent aux financements attribués par type de BAL, respectivement applicatives, organisationnelles et personnelles. En les multipliant au nombre de BAL, cela donne la partie variable du financement.

**REMARQUE :** le montant de l'avance B est acquis quel que soit le nombre de BAL déployées

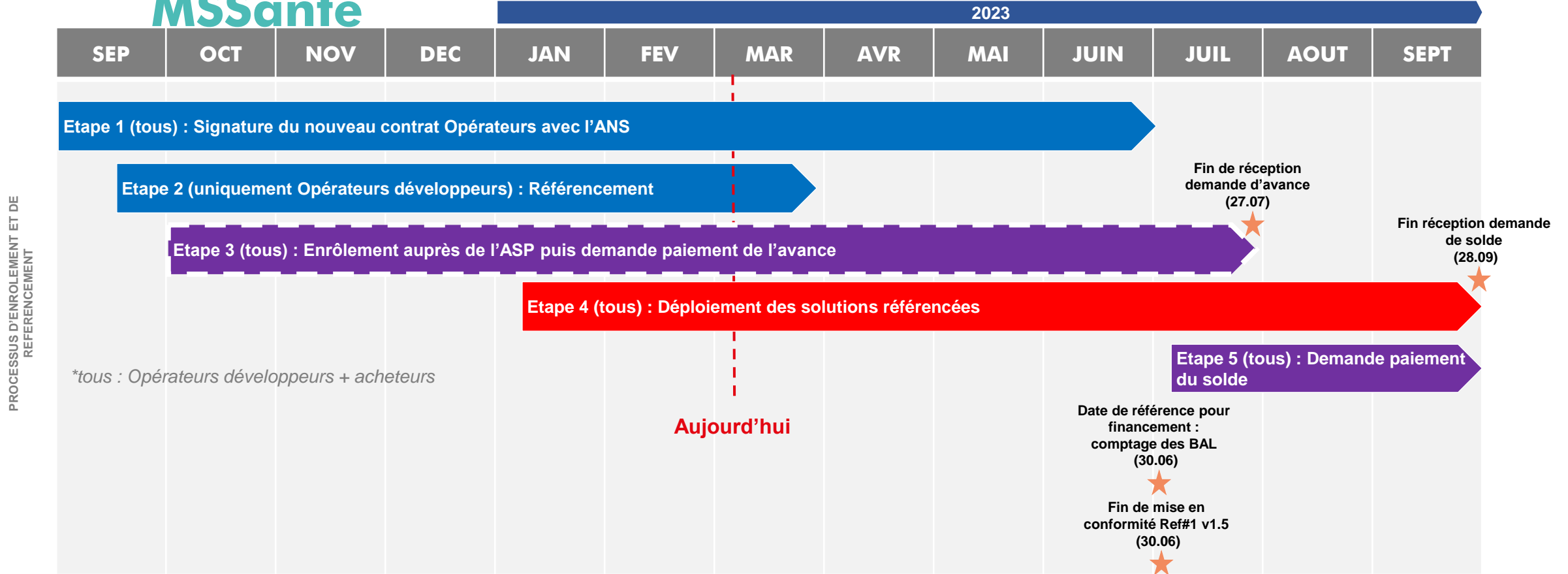
## Barème de financement

Type de BAL	Barème retenu
BAL APP ( $F_{app}$ )	58,33 € HT
BAL ORG ( $F_{org}$ )	20,83 € HT
BAL PER ( $F_{perso}$ )	5,00 € HT
B	6 666,67 € HT

Le financement par opérateur est plafonné à 250 000 € HT.

# Nouveau calendrier du financement Opérateurs

## MSSanté



Légende ★ Etapes clés    ■ Après de l'ASP    ■ Après de l'ANS



- **A VOS AGENDAS !**

## SANTEXPO du 23 au 25 mai

Réservez votre badge pour venir nous rencontrer au stand du village de la e-santé !

## Semaine MSSanté du 5 au 9 juin

Vous êtes **professionnel de santé, établissement de santé, GRADeS ?**

Vous utilisez une **Messagerie Sécurisée de Santé** dans votre quotidien pour envoyer **des documents ?**

Nous avons besoin de vous au cours de la prochaine semaine MSSanté, pour montrer que les usages de la MSS avancent !

**=> Contactez-nous dans le chat avec vos adresses mail pour qu'on puisse vous recontacter**

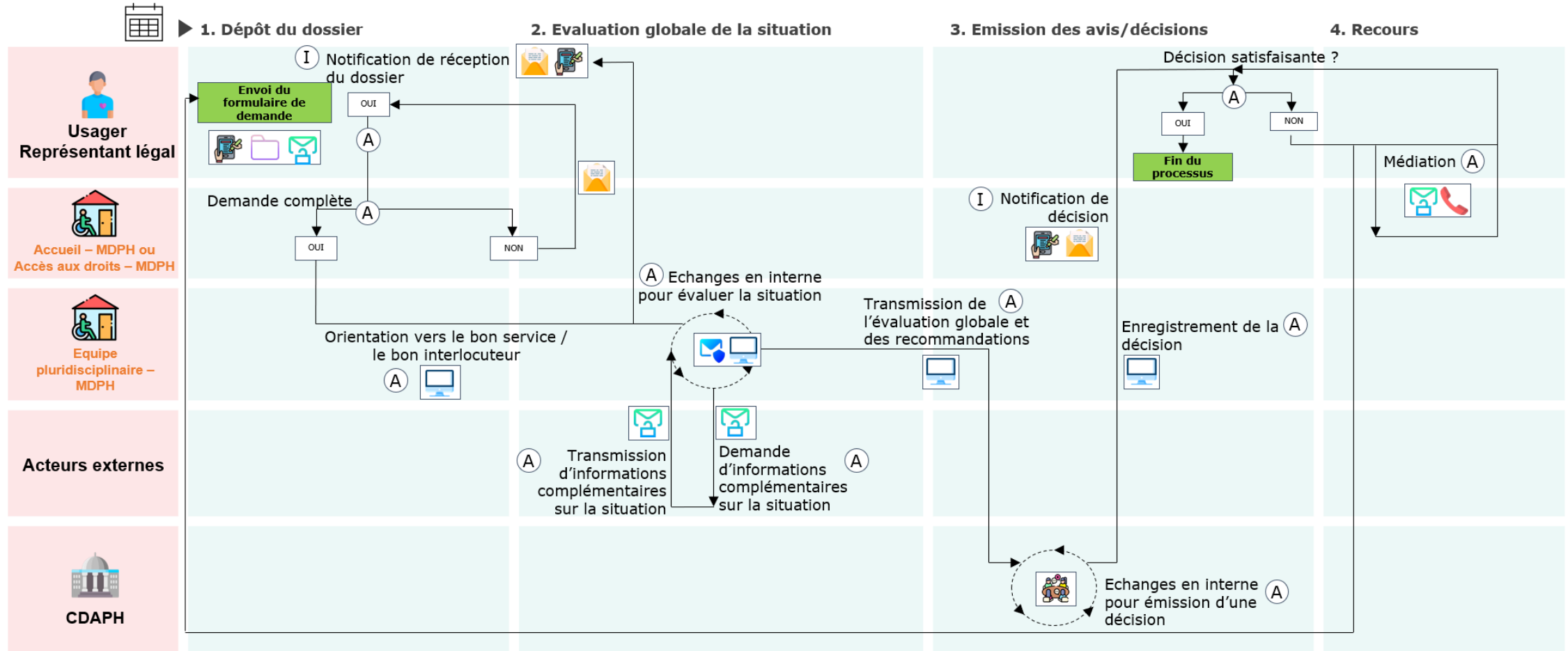


## 1. Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) – pourquoi ?

- Information et orientation vers des ressources adaptées (ouverture de droits, aides financières)
- Évaluation multidimensionnelle de la situation et visites à domicile
- Organisation du maintien à domicile d'une personne en perte d'autonomie ou dépendance
- Coordination et sécurisation du retour à domicile après la sortie d'hospitalisation
- Mise en place d'un plan personnalisé de coordination en santé (PPcS)
- Ouverture d'un dossier numérique de coordination Terr-eSanté
- Coordination entre les professionnels, lien entre ville et hôpital, mises en lien avec les ressources sociales
- Recherche d'intervenants ou d'établissements adaptés, concertations, accès à des expertises
- Soutien des proches aidants



## 2. Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH) – pourquoi ?



\* : Transmission du dossier aux autres organismes pouvant être intéressés par la demande (CAF, MSA, conseil départemental, etc)

- Légende**
- (I) information
  - (A) action
  - MSSanté
  - MDPH en ligne pour ceux qui l'ont installée
  - téléphone
  - dossier papier
  - mail non sécurisé
  - rendez-vous physique
  - mail interne
  - SI MDPH
  - courrier envoi à des ESMS par via Trajectoire
  - Echanges oraux

## Phase 1

Réalisée ✓

Etat des lieux  
du raccordement des DACs



- ✓ Prise de contact avec **18 GRADeS/ARS (45 référents MSSanté/ eParcours)** afin de connaître l'état d'avancement du raccordement des DAC via un questionnaire
- ✓ **12** réponses au questionnaire et **3** entretiens
- ✓ Formalisation d'une cartographie nationale de l'état des lieux du raccordement DAC **en mars 2022**

## Phase 2

Réalisée ✓

Conception et adaptation des kits  
d'accompagnement DAC



- ✓ Co-construction des kits avec les DAC et les ARS/GRADeS -  
10 entretiens téléphoniques pour cadrer les ateliers  
4 ateliers de co-construction avec 12 DAC volontaires  
1 atelier de restitution globale – focus ci-après
- ✓ Adaptation des supports à mettre à disposition des DAC (V1 disponible !)

## Phase 3

En cours



Accompagnement des DAC dans  
leur rôle de relais



- ✓ Mise à disposition des kits à l'ensemble des DAC par le biais des ARS/GRADeS et directement lors de webinaires dédiés
- ✓ Partage d'un questionnaire d'accompagnement spécifique pour recueillir les besoins du terrain
- Organisation d'un webinaire à destination des ARS et GRADeS
- Programmation, préparation et participation à des webinaires ou tables rondes



### Evaluation et Bilan

### Suivi des usages

#### S'assurer du bon déroulement du projet, repérer et traiter les difficultés

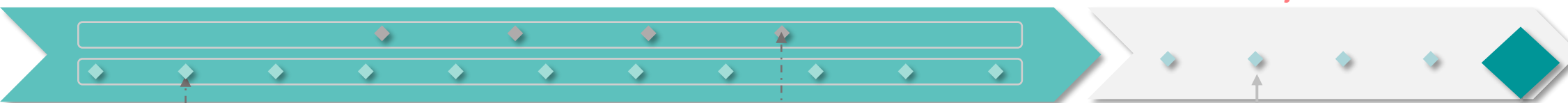
- Recueil des problématiques rencontrées et apports de solutions de façon conjointe avec le GRADeS ou l'opérateur MSS,
- Suivi des usages et des indicateurs: nombre de messages, types de documents, nombre et type de partenaires avec qui les échanges se font par MSS.
- Co-construction d'un kit d'accompagnement adapté

#### Tirer les enseignements des pilotes et préparer la généralisation

- Evaluations de chaque pilote via questionnaires et entretiens
- Atelier final avec les MDPH et les acteurs nationaux
- Bilan des pilotes

Février 2023 - avril 2023

Mai - juin 2023



#### Réunions bimensuelles de suivi équipe projet :

- Réunions bimensuelles visant à :
- Suivre l'équipement (nombre de BAL organisationnelles et nominatives)
  - Suivre le niveau d'échanges (nombre de messages émis et reçus, types de documents, nombre et type de partenaires avec qui les échanges se font par MSSanté)
  - Suivre les succès et les problématiques

#### Ateliers de co-construction d'un kit de communication

- Ateliers de partage avec chaque pilote sur les adaptations nécessaires (un questionnaire d'évaluation des outils d'accompagnement existants sera envoyé en amont)
- Atelier de présentation du kit d'accompagnement en présence de l'ensemble des pilotes  
→ *Communication du kit lors d'un webinaire à destination des régions*

#### Entretiens d'évaluation avec chaque MDPH

selon les phases et éléments clés suivants :

- Situation des pilotes avant l'expérimentation
- Prérequis nécessaires
- Description des cas d'usage et partenaires clés
- Déroulement de la phase de raccordement
- Evaluation des usages mis en place
- Identification des bonnes pratiques et points bloquants
- Accompagnement mis en place

**Atelier final** avec les MDPH et les acteurs nationaux



## GUIDE DE DÉPLOIEMENT MON ESPACE SANTÉ

Le [Guide de déploiement Mon espace santé](#) est en ligne



### Objectif ?

- ✓ Tout comprendre sur Mon espace Santé
- ✓ Mettre en place les nouveaux usages
- ✓ Sensibiliser et former la patientèle
- ✓ Sensibiliser et former le personnel

### Pour qui ?

- ✓ Les **établissements de santé** et les **acteurs régionaux et locaux** (ARS, GRADeS, Assurance Maladie)



**Temps d'échange**

**Vos remarques ? Vos questions ?**



**Donnez votre avis sur le webinaire  
auquel vous venez de participer!**





**esante.gouv.fr**

Le portail pour accéder à l'ensemble des services et produits de l'Agence du Numérique en Santé et s'informer sur l'actualité de la e-santé.

 **@esante\_gouv\_fr**

 **[linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante](https://www.linkedin.com/company/agence-du-numerique-en-sante)**